



lieu de vacances dissimulé par le père

Par **sdsylviesd**, le **05/08/2010** à **23:20**

Bonjour,

Je suis séparée du père de ma fille depuis 2005. J'en ai la garde ; son père l'a un week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires.

Ma fille est actuellement chez son père pour les grandes vacances (du 23 juillet au 22 août) ; elle m'a dit au téléphone qu'ils partaient toute la semaine prochaine mais elle ne sait pas où et son père ne veut pas me dire où ils vont ; en a-t-il le droit ?

J'estime devoir savoir où ma fille se trouve pendant une semaine surtout si elle est loin.

Merci de votre réponse.

Par **Domil**, le **06/08/2010** à **03:11**

Et bien non, vous n'avez pas le droit d'exiger de savoir où votre fille va en vacances. C'est moralement contestable mais légalement valable.

Vous avez déjà de la chance d'avoir votre fille au téléphone pendant qu'elle est chez l'autre parent, tout le monde n'a pas cette chance.

Votre seule droit, si vous pensez qu'elle va à l'étranger et que vous avez un motif légitime de craindre que le père ne la ramène pas, c'est de faire opposition à sa sortie du territoire (mais ça ne va durer que 7 jours ou 48h, je ne sais plus, ensuite faudra une décision du JAF)